

40e CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME

RESOLUTIONS DE TRAVAIL

1/14 RECONNAISSANCE D'ORGANISATIONS MEMBRES

La Conférence

- prend acte de la reconnaissance des membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout suivants
En date du 1er mai 2013
 - L'Association Scoute du Soudan du Sud*En date du 16 février 2014*
 - L'Association des Guides et Scouts de Monaco.

2/14 SUSPENSION ET CESSATION DE LA QUALITE DE MEMBRE DE L'OMMS

La Conférence

- accepte d'accorder à l'Association Scoute d'Albanie (Beselidhja Skaut Albania) trois mois, à savoir jusqu'au 15 novembre 2014, pour confirmer de manière démocratique la composition de sa direction nationale, pour régler d'autres problèmes et pour remplir ses obligations en tant que Membre de l'OMMS, sous la supervision du Comité Européen du Scoutisme
- décide que si, au terme de cette période, ces problèmes n'ont pas été réglés à la satisfaction du Comité Mondial du Scoutisme, l'Association Beselidhja Skaut Albania sera expulsée de l'Organisation mondiale.

3/14 MEMBRES POTENTIELS DE L'OMMS

La Conférence

- félicite et approuve la décision du Comité Mondial du Scoutisme relative à l'acceptation des demandes d'adhésion à part entière à l'OMMS, prise lors de sa réunion en Slovénie, le 10 août 2014
- félicite le « Groupe de travail sur la qualité de membre » pour leur étude approfondie et leurs communications transparentes avec les Comités Régionaux et les Organisations scouts nationales durant le dernier triennat
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme élu à continuer à travailler sur un système d'adhésion cohérent et équitable.

4/14 DEVOUEMENT EXCLUSIF DES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

La Conférence

- prenant en considération l'Article XIII, alinéa 1 de la Constitution de l'OMMS : "Le Comité Mondial du Scoutisme est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale. Ses membres devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit."
- cherchant à surveiller de manière proactive les éventuels conflits d'intérêt et à le faire de manière continue
- reconnaissant l'esprit de service du Comité Mondial du Scoutisme envers toutes les Organisations scouts nationales de l'OMMS sur un pied d'égalité
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, afin de continuer à soutenir l'Article XIII, 1 de la Constitution de l'OMMS, de développer un « Règlement » (procédure documentée) ayant trait aux conflits d'intérêts; et d'adopter et de mettre en place ce « Règlement » dès que possible.
- propose que cette Résolution prenne effet une fois que le Comité Mondial du Scoutisme 2017-2020 est élu, ainsi que pour les triennats suivants.

5/14 LA SPIRITUALITE DANS LE SCOUTISME

La Conférence

- tenant compte du processus de mondialisation qui rapproche toujours plus les peuples de différentes cultures et religions
- reconnaissant le travail effectué lors des dix dernières années pour promouvoir le dialogue interreligieux et spirituel au sein du Scoutisme
- convaincue par les principes fondamentaux du Mouvement scout tels qu'établis par le fondateur et exprimés dans la Constitution de l'OMMS
- considère que les jeunes d'un monde globalisé devraient être outillés des connaissances, compétences et attitudes leur permettant de reconnaître l'importance de la spiritualité dans leurs vies et de respecter la spiritualité des autres
- trouve que le Scoutisme, en tant que mouvement mondial s'appuyant sur une vision où tout être humain a besoin de développer la dimension spirituelle dans sa vie, est dans une bonne position pour répondre à ce besoin
- affirme que la spiritualité, pratiquée au travers de l'apprentissage par l'action, est et demeure très pertinente comme élément de la méthode éducative du Scoutisme.

6/14 STRATEGIE POUR LE SCOUTISME

La Conférence

- considérant les résultats de l'évaluation de la Stratégie pour le Scoutisme entreprise par le Groupe de travail du domaine prioritaire Notre Chemin Stratégique en réponse à la Résolution 6/2011 au Brésil, et en particulier
- félicitant le Groupe de travail pour la recherche et les propositions développées
- réitérant le fait que trop d'éléments différents ont été ajoutés à la Stratégie pour le Scoutisme depuis son adoption en 2002, compliquant ainsi un objectif clair pour le Mouvement et l'Organisation
- notant le suivi et l'évaluation inadéquats de l'actuelle Stratégie pour le Scoutisme
- reconnaissant que l'actuel Enoncé de vision et les 7 priorités stratégiques approuvées en 2002 avaient 2007 pour horizon ("Nous voyons le Scoutisme entrer dans son second siècle...")
- approuve le cadre stratégique proposé pour l'OMMS, exposé dans le Document de Conférence 6, comme nouvelle Stratégie pour le Scoutisme, comprenant un Enoncé de vision pour 2023 actualisé et ses 6 priorités stratégiques
- demande au Comité Mondial du Scoutisme
 - de s'assurer que les plans triennaux mondial et régionaux, jusqu'à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2023, seront en adéquation avec la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme, mais procédant ainsi par le biais d'une approche participative qui soit flexible pour répondre aux divers besoins et réalités dans le monde
 - d'utiliser les objectifs pour chaque priorité stratégique énoncés dans le Document de Conférence 6, ainsi que les résultats de cette Conférence, comme ligne directrice et inspiration pour une plus ample mise en place opérationnelle du cadre stratégique
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme
 - de développer des indicateurs de performance clés pour le nouveau cadre stratégique de l'OMMS, s'assurant que les progrès seront notifiés de manière adéquate et cohérente au Comité Mondial du Scoutisme et à la Conférence Mondiale du Scoutisme
 - de mettre à jour les ressources existantes de l'OMMS, ou d'en créer de nouvelles le cas échéant, pour permettre aux Organisations scoutistes nationales de les incorporer dans la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme
- encourage vivement les Organisations scoutistes nationales à incorporer la Stratégie pour le Scoutisme au sein de leur stratégie nationale, tenant compte des différentes

réalités et cultures locales.

7/14 PLAN TRIENNAL MONDIAL 2014-2017

La Conférence

- accueillant favorablement l'initiative du Comité Mondial du Scoutisme de développer un projet de Plan Triennal Mondial pour examen par la Conférence, basé sur une analyse de la situation du Scoutisme Mondial et aligné sur la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme
- considérant les résultats des discussions entre les Organisations scouts nationales sur le Plan Triennal Mondial 2014-2017 durant la séance sur ce sujet à cette Conférence
- approuve le Plan Triennal Mondial 2014-2017 proposé comme lignes directrices générales pour le travail à accomplir durant le prochain triennat
- *NOTE : DIVERSES MODIFICATIONS AU PLAN TRIENNAL ONT ETE ADOPTEES PAR LA CONFERENCE COMME AMENDEMENTS, CHACUN D'ENTRE EUX ETANT UN AMENDEMENT SPECIFIQUE A LA PRESENTE RESOLUTION. CES AMENDEMENTS SONT ENREGISTRES SEPAREMENT.*
- demande au Comité Mondial du Scoutisme
 - d'intégrer les résultats de cette Conférence Mondiale du Scoutisme dans la version finale du Plan Triennal et sa déclinaison ultérieure en plans opérationnels annuels
 - de partager cette version finale avec toutes les Organisations scouts nationales d'ici au 1er janvier 2015 au plus tard
 - de partager régulièrement les mises à jour avec les Organisations scouts nationales
 - de développer le Plan Triennal Mondial 2017-2020 en adoptant une approche similaire, tout en tenant compte des leçons tirées au cours de ce processus.

8/14 POLITIQUE MONDIALE DU PROGRAMME DES JEUNES DANS LE SCOUTISME

La Conférence

- reconnaissant que le Programme des jeunes est le moyen essentiel par lequel se réalise le but du Scoutisme, propre à attirer et retenir les membres
- affirmant la nécessité de revoir la Politique Mondiale du Programme des Jeunes, telle qu'énoncée dans le Document de Conférence 8
- adopte le texte de la Politique, tel qu'énoncé dans le Document de Conférence 8, en tant que Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme
- invite instamment les Organisations scouts nationale à prendre les mesures nécessaires pour que leurs propres orientations et procédures soient l'expression de cette politique, et à consacrer des ressources adéquates au développement et à la mise en œuvre de leur Programme des jeunes
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de prendre les mesures nécessaires pour continuer à soutenir les Organisations scouts nationales dans ce domaine, et de prendre toute action nécessaire pour modifier les autres politiques inhérentes à ce domaine et d'y adapter les pratiques au niveaux mondial et régional, de sorte à refléter la Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en place un processus, sur la base des résultats du processus d'examen de la Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme, pour reconsidérer la manière par laquelle la méthode scout est exprimée en lien avec les questions éducatives, et prendre toute action en matière d'éducation et constitutionnelle nécessaire
- demande instamment aux Régions d'organiser des forums d'éducation, afin de créer une compréhension commune au sein de l'OMMS en ce qui concerne le Programme des jeunes et les questions éducatives connexes.

9/14 POLITIQUE DE PARTICIPATION DES JEUNES DU SCOUTISME MONDIAL

La Conférence

- reconnaissant la valeur de la participation et l'inclusion des jeunes dans la prise de décision pour servir le but du Scoutisme
 - considérant que le Scoutisme est un Mouvement de jeunes, soutenu par des adultes, avec qui des partenariats sains sont établis
 - notant les résultats et les conclusions du Rapport d'Evaluation du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et du système des Jeunes Conseillers, qui conclut que plus de travail doit être fait
 - étant consciente des avantages individuels et organisationnels d'avoir des jeunes qui participent activement à tous les niveaux, tant au sein du Mouvement que de la société
 - croyant au rôle actif que les jeunes peuvent jouer en créant un changement positif, tant au sein du Mouvement qu'à l'extérieur
 - reconnaissant l'importance d'offrir des opportunités pour les jeunes membres de découvrir des rôles de leadership et développer des compétences pour le 21e siècle
- adopte la politique telle qu'inscrite dans le texte du Document de Conférence 9, comme Politique de la Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial
 - invite instamment les Organisations scouts nationales à mettre en œuvre la politique à tous les niveaux de leur propre organisation grâce à un système de soutien
 - demande au Comité Mondial du Scoutisme de considérer tous les moyens par lesquels la politique peut être mise en œuvre au sein de l'Organisation mondiale aux niveaux régional et mondial, y compris en mettant en place un processus permanent de revision.

10/14 DEVELOPPEMENT DU LEADERSHIP DANS LE PROGRAMME DES JEUNES

La Conférence

- gardant à l'esprit la Résolution 4/11 de la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme, intitulée "Soyez prêts : Leadership pour la vie"
 - consciente des résultats obtenus dans le domaine du Leadership du 21e siècle dans le cadre du Plan Triennal 2011-2014 de l'OMMS, tels que détaillés dans le Document de Conférence 10
 - consciente de la priorité stratégique accordée à l'Impact social dans la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme et tenant compte des propositions d'actions à cet égard dans le cadre du Plan Triennal 2014-2017 de l'OMMS
 - saluant la mise en place d'une nouvelle Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme, qui met en exergue la manière dont le Scoutisme contribue à développer les compétences en leadership et encourage à une citoyenneté active chez les jeunes
 - réaffirmant l'importance pour le Scoutisme d'offrir des occasions poussant les jeunes à développer leurs compétences en leadership
- approuve le Document de réflexion du Comité Mondial du Scoutisme sur le Leadership dans le Scoutisme, tel qu'il apparaît dans le Document de Conférence 10
 - demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en œuvre les mesures relatives au leadership telles que proposées dans le Plan Triennal 2014-2017 de l'OMMS sous la section "Impact social"
 - demande aux Organisations scouts nationales de constamment mettre à jour leur Programme des Jeunes pour s'assurer qu'il offre à ces derniers des occasions les poussant à exercer leurs compétences en leadership et leur permettre de se développer personnellement, tant dans le Scoutisme qu'en dehors.

11/14 SOUTIEN GLOBAL

La Conférence

- reconnaissant le travail réalisé par le Groupe de travail de la priorité "Soutien Global" sur la base des recommandations de la Résolution 5/11, et en particulier
 - le développement d'une approche de consultation intégrée – le "Système de Soutien Global" – aux niveaux régional et mondial, assurant une facilité d'accès des ressources disponibles à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de notre Mouvement
 - le développement d'un outil global pour évaluer et soutenir la bonne gouvernance et un Scoutisme de qualité au sein des Organisations scoutistes nationales (GSAT – "l'Outil d'Évaluation du Soutien Global")
- félicitant toutes les Organisations scoutistes nationales qui ont pris part à la phase de test de l'outil
- notant avec satisfaction que plus de 200 experts Scouts du monde entier ont rejoint le Réseau de Consultants du Soutien Global ce triennat, ainsi que 29 Organisations scoutistes nationales prenant part au développement et à l'expérimentation de l'Outil d'Évaluation du Soutien Global
- reconnaissant que bien des progrès importants ont été accomplis au cours de cette période triennale, une attention soutenue sera toutefois nécessaire pour parvenir à un système de soutien global véritablement intégré au sein de l'OMMS
- recommande vivement au Comité Mondial du Scoutisme
 - de développer davantage le Système de Soutien Global intégré pour les Organisations scoutistes nationales (OSN)/Associations scoutistes nationales (ASN) en
 - construisant une approche de consultation aux niveaux régional et mondial grâce à des méthodes innovantes
 - soutenant la promotion de l'échange d'information sur les projets au sein des OSN/ASN par le biais d'une plateforme en ligne dédiée au Système de Soutien Global sur scout.org
 - développant des outils pour former le Groupe de travail de la priorité "Soutien Global" et le vivier de consultants
 - de promouvoir l'utilisation de l'Outil d'Évaluation du Soutien Global en tant qu'outil principal aux niveaux régional et mondial pour soutenir le développement des OSN/ASN
 - de s'assurer que les Bureaux Régionaux soient équipés afin d'apporter une assistance adéquate basée sur les résultats de l'évaluation conduite avec l'Outil d'Évaluation du Soutien Global.

12/14 SCOUTISME ET DROITS DE L'HOMME

La Conférence

- rappelant les difficultés ayant surgi lors de la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme par rapport à l'approche par le Scoutisme des Droits de l'Homme et de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui ont conduit le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en place un Groupe de travail sur les Droits de l'Homme au cours de cette période triennale
- reconnaissant l'acceptation par le Scoutisme des Droits de l'Homme tels qu'exprimés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention relative aux Droits de l'Enfant et réaffirmés dans des conventions, traités, accords, déclarations et résolutions ultérieurs des Nations Unies, ainsi que dans le droit international, ce qui montre clairement que chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés dans la Déclaration, sans distinction aucune, et que les États ont le devoir de promouvoir et de protéger tous les Droits de l'Homme et libertés fondamentales,

- indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et culturels se référant aux Résolutions 19/77 et 8/88 de la Conférence Mondiale du Scoutisme et à la Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme (2011) intitulée "L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Ouverture, Créer un monde meilleur", qui, avec la présente Résolution, représentent les énoncés de politique de l'OMMS sur les Droits de l'Homme
- affirmant que l'éducation aux Droits de l'Homme est une clé permettant de modifier des attitudes et comportements, ainsi que de promouvoir le respect de la diversité dans les sociétés
- réaffirme que le Scoutisme, en tant que Mouvement fondé sur ses principes du Devoir envers Dieu, Devoir envers autrui et Devoir envers soi-même exprimés dans la Promesse et la Loi scout, ne fait pas de discrimination au niveau des Droits de l'Homme pour quelque motif que ce soit
- réaffirme que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a la responsabilité de promouvoir l'éducation aux Droits de l'Homme auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de sa mission
- approuve l'objectif déclaré du Comité Mondial du Scoutisme de faire de son mieux pour veiller à ce que tous les membres au sein du Scoutisme jouissent de tous les droits et toutes les libertés énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, sans distinction d'aucune sorte
- approuve le rapport du Comité Mondial du Scoutisme sur les progrès de la réalisation de son engagement pris à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme à:
 - inclure le travail sur l'éducation aux Droits de l'Homme dans le cadre de ses lignes directrices sur le Programme scout pour tous les groupes d'âge
 - recueillir et diffuser les meilleures pratiques des Organisations scout nationales, source d'inspiration et d'aide dans la création de stratégies pour les Organisations scout nationales visant à concentrer les travaux sur la diversité, les droits civils et humains, et à atteindre les différents segments de la société dans une perspective nationale ou locale
 - fournir aux Organisations scout nationales un soutien continu dans leur travail au niveau de la diversité, des droits civils et humains, ainsi que de l'ouverture aux différents segments de la société
- adopte le principe que l'OMMS et les Organisations scout nationales respectent la protection des Droits de l'Homme tels que proclamés au niveau international; s'assurent qu'elles ne sont pas complices de violations des Droits de l'Homme; et développent leurs propres stratégies et identifient les défis auxquels elles doivent répondre en matière de Droits de l'Homme sur la base de la mission du Scoutisme tout en tenant compte des contextes juridiques, culturels et religieux actuels.

13/14 EDUCATION A LA PAIX DANS LE SCOUTISME

La Conférence

- réaffirmant l'importance des Résolutions 14/24, 15/37, 7/88 et 13/96 adoptées par plusieurs Conférences Mondiales du Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'appuyer le développement de l'importance de l'éducation à la paix dans proposition éducative du Scoutisme, à tous les niveaux de l'Organisation mondiale et, si nécessaire, de l'inclure dans les programmes des futurs événements
- encourage les Organisations scout nationales à jouer un rôle actif dans l'éducation à la paix, en promouvant l'éducation à la paix dans les activités pratiques des groupes locaux.

14/14 PLAIDOYER POUR UN MONDE MEILLEUR

La Conférence

- rappelant que notre Mission inclut le devoir envers autrui et que le message de Baden-Powell était "Essayez de quitter ce monde en le laissant un peu meilleur que vous ne l'avez trouvé"
- reconnaissant que l'OMMS, de par son statut d'observateur accrédité auprès de l'ONU, a le droit d'envoyer une délégation aux différentes conférences internationales et que l'Organisation mondiale, depuis plusieurs années, participe aux négociations des Nations Unies sur les changements climatiques et se fait le porte-voix des générations actuelles et futures
- réaffirmant les Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme 10/11 and 16/11
- compte tenu du fait, étant le plus grand mouvement de jeunesse, nous faisons entendre la voix de plus de 40 millions de jeunes, communiquant le message du Scoutisme sur les défis mondiaux et la justice entre les générations
- rappelant que l'OMMS est déjà un membre actif de la Réunion de coordination internationale des organisations de jeunesse (ICMYO) et Youth NGO (YOUNGO), le groupement officiel de la jeunesse à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- rappelant que le Mouvement scout est un mouvement apolitique et que nous reconnaissons que le Scoutisme a un rôle de représentant des jeunes du monde et est encouragé à exprimer les points de vue du Scoutisme sur de telles questions mondiales
- comprenant que les jeunes représentent le Scoutisme à tous les niveaux de l'organisation et, ce faisant, sont dotés des moyens pour devenir des citoyens actifs, dont les actions peuvent conduire à des changements positifs
- reconnaissant que le développement de l'autonomie dans le Scoutisme et que les possibilités offertes aux jeunes d'être des représentants du Scoutisme sur la scène internationale peuvent créer et favoriser un environnement permettant de former et de sensibiliser les responsables de demain
- réaffirme l'engagement du Scoutisme pour plaider en faveur d'un monde meilleur pour les jeunes et les générations futures
- reconnaît le besoin pour les institutions internationales et les parties prenantes extérieures de comprendre le travail et le rôle du Scoutisme en tant qu'organisation éducative
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à
 - renforcer la coopération entre le Comité Mondial du Scoutisme/Bureau Mondial du Scoutisme, la Fondation du Scoutisme Mondial et l'Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme (UPMS) pour réaliser les objectifs liés au plaidoyer du Plan Triennal Mondial
 - développer davantage de programmes favorisant la participation des jeunes et des bénévoles dans les rôles de plaidoyer
 - allouer les ressources humaines et financières requises pour réussir une coordination efficace des actions de plaidoyer
- confie au Comité Mondial du Scoutisme le soin d'examiner les différents besoins des Organisations scouts nationales et des jeunes à entreprendre des actions de plaidoyer et de participer à des conférences et des événements des organisations externes en tant que membres de délégations officielles du Scoutisme, y compris :
 - élaborer de stratégies claires et efficaces, qui incluent les processus de recrutement équitable, ouvert et transparent de délégations
 - développer et coordonner des programmes de formation afin d'assurer un niveau de connaissances de base sur les sujets de négociations internationales, le caractère d'une délégation et la compréhension nécessaire pour représenter un mouvement de jeunesse mondial et diversifié
 - considérer un modèle de financement alternatif de manière à inclure les Scouts

- et les Organisations scouts nationales de différents milieux socio-économiques afin qu'ils puissent faire partie de ces délégations
- faciliter le transfert de connaissances entre délégations.

15/14 EXPANSION DU SCOUTISME

La Conférence

- reconnaissant que le Mouvement mondial du Scoutisme a un grand potentiel pour soutenir les efforts déployés par les Organisations scouts nationales pour accroître leurs effectifs, ainsi que par les Régions scouts pour développer le Scoutisme dans les pays non encore représentés au sein de l'OMMS
- affirmant que l'OMMS est un partenaire fiable de l'ONU (y compris le PNUD, l'UNICEF et d'autres programmes de l'ONU) et entretient des partenariats avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge au niveau international, le WWF et d'autres organisations mondiales qui partagent des valeurs similaires
- soutenant les initiatives inspiratrices des Régions scouts et des Organisations scouts nationales visant à développer un partenariat avec les structures régionales et locales de l'ONU et d'autres organisations internationales partenaires
- réaffirmant l'importance des Résolutions 7/63, 3/99, 11/08 et 5/11 adoptées par plusieurs Conférences Mondiales du Scoutisme
- prie instamment le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme d'étendre leur soutien à la gestion des initiatives d'expansion des Régions scouts, en utilisant et en multipliant les activités de Soutien Global
- invite le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme à mettre en oeuvre les partenariats avec l'ONU et d'autres organisations internationales et à assurer une plus large représentation du Mouvement scout mondial dans les grands et/ou importants événements nationaux, régionaux et internationaux (en particulier ceux organisés dans les pays où le Scoutisme n'est pas encore bien établi), en contribuant ainsi à la promotion et au renforcement de l'image du Scoutisme
- encourage les Comités Régionaux du Scoutisme à intégrer les politiques et les initiatives d'expansion dans leurs plans d'action
- encourage les Organisations scouts nationales à tirer parti des accords de partenariat de l'OMMS avec l'ONU et d'autres organisations internationales au profit de l'expansion.

16/14 PARTENARIAT MONDIAL AVEC L'UNICEF SUR LA TECHNOLOGIE MOBILE U-REPORT ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

La Conférence

- reconnaissant que le Mouvement scout mondial a un gros potentiel pour soutenir les efforts des Organisations scouts nationales en matière de développement d'outils innovants contribuant à la réalisation de priorités stratégiques du Scoutisme mondial (incluant : Engagement des jeunes, Méthodes éducatives, Diversité & Inclusion, Impact social, Communication & Relations)
- affirmant que l'OMMS est un partenaire fiable des Nations Unies
- rappelant que l'objectif du Mouvement scout est de contribuer au développement des jeunes afin qu'ils exploitent leurs pleins potentiels physique, intellectuel, émotionnel, social et spirituel, en tant qu'individus, que citoyens responsables, et en tant que membres de leurs communautés locales, nationales et internationales
- soutient et inspire les initiatives des Organisations scouts nationales pour qu'elles développent des partenariats et innovent, afin de réaliser la Vision du Scoutisme d'être le principal mouvement éducatif pour les jeunes, leur permettant de devenir des citoyens actifs capables d'apporter un changement positif au sein de leurs communautés

- approuve l'usage de U-report comme outil utilisé par l'OMMS dans la réalisation de ses priorités stratégiques et de ses initiatives
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'établir un partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) portant sur le U-report et l'Engagement des jeunes ; et demande au Bureau Mondial du Scoutisme de promouvoir activement ce partenariat via les structures mondiales, régionales et nationales du Scoutisme
- encourage les Organisations scouts nationales à bénéficier du partenariat de l'OMMS avec l'UNICEF sur le U-report et l'Engagement des jeunes pour le bien du Scoutisme.

17/14 PROCEDURE DE VISA ET EVENEMENTS SCOUTS MONDIAUX

La Conférence :

- prenant acte de la non participation d'un nombre important d'Organisations scouts nationales, membres de l'OMMS, aux divers événements mondiaux (Conférence et Forum Mondial du Scoutisme, Jamborée Scout Mondial et Moot Scout Mondial...) qui se tiennent régulièrement
- comprenant qu'un nombre importants d'Organisations scouts nationales doivent se conformer à des procédures de visa d'entrée dans des espaces juridiques, et font très souvent face à des difficultés d'obtention de visa pour la durée de nécessaire de l'évènement
- soulignant le point fondamental de la nécessité et de l'importance, afin de permettre une meilleure représentation dans la prise des décisions sur l'avenir de notre organisation telle qu'élaborée dans la Vision 2023, de la présence de toutes les Organisations scouts nationales, membres de l'OMMS
- rappelant que la priorité stratégique sur la diversité et l'inclusion recommande une prise en compte de la pluri culturalité existant au sein de notre organisation, comme dynamique indispensable
- remarquant que la Résolution 23/90 sur la participation aux Evénements scouts mondiaux est beaucoup trop limitée et imprécise sur le rôle de l'OMMS et de l'Organisation hôte d'événements pour faciliter la participation de toutes les Organisations scouts nationales
- demande au Comité Mondial du Scoutisme :
 - d'évaluer dans quelle mesure les Organisations scouts nationales désireuses d'accueillir des Evénements scouts mondiaux ont pris les dispositions nécessaires pour faciliter l'entrée sur leur territoire des délégations officielles des Organisations scouts nationales
 - de veiller attentivement à ce que les Organisations scouts nationales qui souhaitent accueillir des Evénements scouts mondiaux veillent à la simplification et à la facilitation des procédures de demande de visa dans leur pays, en accord avec la législation nationale en vigueur
 - d'assister et d'appuyer les Organisations scouts nationales, membres de l'OMMS, qui manifestent le désir de participer aux divers Evénements scouts mondiaux, dans les différentes étapes de demande de visa d'entrée.

18/14 IDENTITE NATIONALE DE LA MARQUE SCOUTE (INMS) – DISPENSE DE LA LICENCE COMMERCIALE

La Conférence

- rappelant que, dans la Résolution 5/69, l'emblème de l'OMMS a été accepté et confié en tant que marque collective pour le Scoutisme dans le monde
- considérant que cette proposition de Résolution de Conférence ne conteste pas la Résolution de 1969 ni les licences, commerciales ou non-commerciales, ni les redevances liées à son utilisation
- se référant à la Circulaire N° 28/2014, intitulée « Renforcer l'image de Marque du Scoutisme Mondial »
- appréciant le fait que le Comité Mondial du Scoutisme a simplifié l'utilisation de

l'INMS

- gardant à l'esprit que, étant le plus grand mouvement de jeunesse du monde, l'OMMS a une marque mondiale très puissante et qu'il est du devoir du Bureau Mondial du Scoutisme de défendre l'intégrité de cette marque
- se rappelant également que notre devoir à tous, en tant que membres, est de protéger et de promouvoir les valeurs essentielles défendues par cette marque en tenant compte de nos conditions socio-économiques locales
- par ailleurs, encourageant les membres du Mouvement scout à adopter une identité de marque internationale et à favoriser la croissance et la pérennité des Organisations scouts nationales afin d'atteindre les objectifs de l'OMMS pour 2023
- rappelant qu'en 2008, « SCOUTS South Africa » et plusieurs autres Organisations scouts nationales ont adopté l'INMS dans le but de promouvoir le Scoutisme dans leurs pays respectifs et d'adopter la marque et la vision mondiales
- notant que, en développant du matériel destiné à être utilisé et porté, et lorsque ce matériel comporte une INMS, non seulement il favorise l'unité et donne un sentiment de fierté parmi les membres du Scoutisme de ce pays, mais la marque se fait connaître auprès du grand public, ce qui augmente le nombre d'adhérents, de donateurs et renforce la pérennité de l'Organisation scout nationale
- soulignant la nécessité de prendre en compte les diverses réalités économiques de nos jeunes membres dans toutes les Organisations scouts nationales, particulièrement ceux qui vivent dans une extrême pauvreté et/ou dans des zones rurales où il n'existe pas d'activités éducatives abordables, hormis le Scoutisme
- reconnaissant que de nombreuses Organisations scouts nationales dépendent surtout financièrement de donateurs
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de revoir les conditions de licence liées à l'exemption de la licence commerciale actuelle pour toute Organisation scout nationale qui utilise une INMS ; ceci devra être fait d'ici le 31 mars 2015.